

L'INAO lance les chantiers de son nouveau contrat d'objectif et de performance 2024-2028



À l'occasion du Salon international de l'agriculture, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a fixé à l'INAO ses objectifs pour les 5 années à venir, en signant son contrat d'objectifs et de performance (COP). Depuis, l'Institut a amorcé les chantiers pour répondre à ses 3 objectifs principaux : consolider les fondamentaux, s'adapter aux défis contemporains et moderniser l'institut.

Le COP est un outil stratégique qui fixe les grandes orientations de l'INAO pour assurer ses missions de pilotage, de contrôle et de protection des signes officiels d'identification de qualité et de l'origine (SIQO). Aujourd'hui, les SIQO font face à des défis importants : complexification du marché, dérèglements climatiques, évolution des attentes sociétales, concurrence d'autres démarches de segmentation privées, etc. Les travaux sont en cours pour remplir ces 3 objectifs :

Consolider les fondamentaux, en garantissant via des cahiers des charges exigeants, les caractéristiques de ces produits, en contribuant au développement de l'agriculture biologique dans le cadre de la mise en œuvre du règlement bio, en sécurisant les contrôles et en poursuivant la protection des dénominations et des terroirs.

S'adapter pour garantir la durabilité des filières, en s'organisant pour offrir plus d'agilité et en révisant les procédures et méthodes de travail. Dans ce cadre, l'Institut va étendre le dispositif d'évaluation des innovations (DEI) aux comités AOP. Il poursuit le développement des liens avec la recherche. L'INAO va également soutenir la place des SIQO en préparant une importante campagne de communication auprès du grand public.

Poursuivre la modernisation de l'établissement public, pour formaliser une nouvelle

offre de services et d'accompagnement pour les ODG.

Source URL:

<https://www.inao.gouv.fr/lettres-odg/mai-2024/lancement-chantier-contrat-objectifs-performance-2024-2028>

List of links present in page

1. <https://www.inao.gouv.fr/actus-odg>